



BUREAU VOOR
NORMALISATIE

BUREAU DE
NORMALISATION



Guide NBN

Service d'enregistrement ISO/IEC 7812-2

Identification d'entités émettrices

Un numéro IIN (issuer identification number), conforme au système de numérotation défini par la norme internationale ISO/IEC 7812-1, est fortement recommandé pour les organisations émettrices de cartes utilisées dans l'échange de données de transaction entre deux ou plusieurs entités (sociétés).

La norme ISO/IEC 7812-2 traite la procédure de demande et d'enregistrement du numéro IIN.

Demande d'un numéro INN

Selon la norme ISO/IEC 7812-2 :2017, une organisation peut introduire une demande

1. d'attribution d'un **Issuer Identification Number** (IIN)
2. d'agrément en tant que **authorized blockholder** (pour un bloc de numéros IIN)

Une organisation qui fait la demande d'un numéro IIN, qui remplit les critères d'approbation fixés par la norme ISO/IEC 7812-2 paragraphe 4.2.1 doit envoyer au NBN le formulaire dûment rempli " **Application / Agreement for Issuer Identification Number**". Il faut noter que,

- l'organisation ne peut faire une demande que pour un seul numéro IIN, c'est-à-dire qu'il ne peut déjà être titulaire d'un numéro IIN qui lui a été attribué pour son propre compte;
- le numéro IIN sert à identifier l'émetteur de la carte et les cartes seront utilisées dans le cadre de transactions internationales et/ou entre deux ou plusieurs entités (sociétés);
- le numéro IIN doit être utilisé à court terme (dans un délai de 12 mois suivant son attribution).

Une organisation qui demande l'agrément comme authorized blockholder devra remplir les critères d'approbation fixés par la norme ISO/IEC 7812-2 paragraphe 4.2.2 et contacter le NBN pour obtenir le formulaire de demande approprié.

Redevance d'enregistrement

Le NBN porte en compte une redevance de EUR 600 (hors TVA 21%) pour l'attribution d'un IIN et EUR 1 500 (hors TVA 21%) pour l'agrément en tant que authorized blockholder. Ce montant doit être viré au compte bancaire suivant:

Numéro de compte	000-3255621-10
IBAN	BE41 0003 2556 2110
BIC	BPOTBEB1

La communication du virement doit mentionner les données suivantes:

ISOIEC 7812 IIN ; <nom demandeur> ; <numéro TVA du demandeur>

Comment obtenir l'IIN?

Dans les 30 jours à compter de la date de réception de la redevance d'enregistrement et après vérification positive de la demande, celle-ci est transmise à l'organisme d'enregistrement (Registration Authority), pour suite de traitement. Une fois que l'enregistrement a été approuvé par la Registration Authority et que le NBN a reçu l'IIN ou le bloc IIN, le demandeur en est informé.

A partir du moment où le demandeur devient propriétaire d'un IIN simple ou d'un bloc IIN, les responsabilités énumérées dans la norme ISO/IEC 7812-2 paragraphe 6.1 (single IIN) et ou ISO/IEC 7812-2, paragraphe 6.2 (block of IINs) lui sont applicables.

Information de contact

Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez prendre contact avec André Madarasz (andre.madarasz@nbn.be).